

Le vingt-cinq Avril an mil huit cent cinquante-cinq, à cinq heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Michel Nicolas Louis Coste
 âgé de trente ans, né à la Garde département du Var
 le trente du mois de septembre mil huit cent cinquante
 profession de maçon domicilié à la Garde département du Var
 fils unique de Jean Louis Coste profession de coiffeur et de domicilié à la Garde département du Var

et de Marie Anne Lamière de la Garde département du Var épouse de Louis Joseph Coste

Et de Marguerite Deluy âgée de vingt deux ans, née à Napaucille département de l'Ardennes
 le premier du mois de juillet mil huit cent trente deux
 profession de couturière domiciliée à la Garde département du Var
 fille unique de Jean Joseph Deluy vivant profession de cultivateur et de Marie Françoise Marguerite Armand
 et de Jean Baptiste Armand d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications faites par nous, sans opposition les dimanches huit et quinze avril courants sur nos affiches pendant la nuit seule préalable.

- 2° Acte de naissance de Michel Nicolas Louis Coste futur époux
- 3° Acte de décès de Anne Clementine dite première femme de futur époux
- 4° Extrait d'acte de naissance de Marguerite Deluy future épouse
- 5° Extrait d'acte de décès de Jean Joseph Deluy père de la future épouse
- 6° Extrait d'acte de décès de Françoise Marguerite Armand mère de la future épouse
- 7° Extrait d'acte de décès des autres ascendants de la future épouse.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.



Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux,

ont déclaré qu'ils n'ont été fait aucun contrat de mariage, à la date des présentes mil huit cent cinquante
 M. notaire à département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marguerite Deluy, l'autre Michel Nicolas Louis Coste

En présence de Auguste Bédosse Guein âgé de quarante quatre ans
 domicilié à la Garde département du Var
 profession de fabricant rural, son parent ni allié des futurs époux

De Joseph Dominique Mourcbon âgé de cinquante quatre ans
 domicilié à la Garde département du Var
 profession de journalier dans profession non parent ni allié des futurs époux

De François Justin Bousson âgé de vingt quatre ans
 domicilié à la Garde département du Var
 profession de maître menuisier, non parent ni allié des futurs époux.

Et de Victor Charles Saugier âgé de vingt deux ans
 domicilié à la Garde département du Var
 profession de Boucher, non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarra, maire de la commune de la Garde, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les futurs époux et les témoins.

Tout le contenu de cet acte est de moi, notaire, de la Garde, le jour et l'heure susdites.

La loi.
 Louis Coste
 Marguerite Deluy
 Auguste Bédosse Guein
 Joseph Dominique Mourcbon
 François Justin Bousson
 Victor Charles Saugier
 Laurent Augustin Agarra